

Compte-rendu Assemblée Générale, dimanche 7 Avril 2013 à notre siège social

- Etaient présents (*voir liste d'émargement*)
- Etaient représentés (*voir liste d'émargement*)

➤ Questions financières :

- **Approbation exercice financier 2012, clôture et arrêt des comptes :**

Le budget exécuté et présenté ici dans sa globalité a été adopté à l'unanimité.

Dépenses : 25 085.30 € Dont 18 500 € pour le volet puits (fin de Manibouro, Yandiga, Baragnagolé) et 4 500 € volet aide aux dispensaires soit deux fois plus qu'en 2011

Recettes : 23 832.66 € dont 2890 € subvention Conseil Général 2011, 1 350 € campagne micro-don, 5 895.07 € recettes campagne 'brioches' soit environ un gain de 1 000 e en plus par rapport à 2011, 11 228.15 € au titre des dons et cotisations, le reste des recettes provient des ventes de l'artisanat.

Equilibre exercice : soit un déficit de 1 252.64 € compensé par prélèvement sur notre fond de réserve.

- **Approbation à l'unanimité budget prévisionnel 2013 :**

Dépenses :

- Volet médicaments :

Afin de permettre aux personnes les plus démunies de se soigner autant que possible dans les mêmes conditions que tous, **ont été adoptées à l'unanimité les dispositions suivantes**, toutes subordonnées à la contrepartie que nous soient fournies des factures justificatives de l'emploi de l'argent que nous nous proposons de verser ainsi :

- nous sommes déterminés à poursuivre à destination du dispensaire de Bandiagara l'allocation annuelle d'une somme de 1000 euros répartie en 2 versements de 500 euros aux mois d'avril et d'octobre de cette année 2013
- Nous décidons d'attribuer la même somme, (montant global et échelonnement des versements identiques) à destination de celui de Sévaré, près de Mopti, nouveau partenaire qui nous a été recommandé car il accueille en ce moment beaucoup de réfugiés des villes du nord qui sont à bout de ressources, partenaire dont la rigueur de gestion nous inspire par ailleurs confiance.

- Enfin nous nous engageons à verser dans l'immédiat une somme de 500 euros au dispensaire de Pel-Maoudé. L'hypothèse d'un second versement au mois d'Octobre, à l'identique de ce que nous ferons pour les autres destinataires n'étant pas écartée mais subordonnée à 2 conditions spécifiques et cumulatives qui s'ajoutent à la fourniture des pièces justificatives exposée ci-dessus à titre de condition générale :

* l'établissement tout d'abord dans les 6 mois de la part de ce dispensaire d'un tableau récapitulatif de ses consultations identique à celui que nous avons reçu de Sévaré et qui montrerait qu'après un épisode difficile où nous avons été conduits nous-mêmes à suspendre notre collaboration, la population reprend confiance en cet organisme, et est réellement soigné et accueilli

* le niveau de trésorerie dont nous disposerons au moment de cet éventuel second versement.

▪ Volet puits :

Il est unanimement décidé de faire suite à la demande que nous a adressée notre correspondant sur place Robert Togo d'un versement de 2150 euros, destiné à permettre la clôture des 2 chantiers en cours, nécessité de frais de dynamitage plus importants que prévus. En conséquence, cette circonstance nous empêche d'envoyer dans l'immédiat comme nous en avons l'habitude après nos précédentes Assemblées Générales une provision pour achat de matériaux en vue de la prochaine saison de creusement qui devrait débiter en novembre prochain. Cette provision sera incorporée dans un versement ultérieur auquel nous procéderons quand nos fonds seront renouvelés.

Il est rappelé que le 12/01/2013 nous avons procédé au virement de 10 000€ décidés unanimement pour terminer le chantier de Baragnagolé et permettre le creusement du puits proprement dit de Guidorou, projet faisant partie intégrante de la nouvelle convention triennale établie avec le Conseil Général. A ce titre, en juillet ou septembre nous devons effectuer un virement d'environ 2 000 € pour la construction des latrines de Temegolo.

▪ Volet communication :

Sans refus ni abstention nous adoptons le projet de faire venir parmi nous notre susnommé correspondant au Mali à l'occasion des cinquième Assises yvelinoises de la Coopération Décentralisée qui sont prévues pour le 13 Octobre prochain et dont le Mali sera le pays invité d'honneur. Compte tenu d'une part du fait que Mali-médicaments pilote dans ce cadre un projet sollicité par le Conseil Général des Yvelines à titre de manifestations préliminaires, « An Ka Willi », et que d'autre part les mois de septembre et octobre constituent une période habituellement riches pour nous d'activités diverses qui sont elles-mêmes en relation avec un public potentiellement désireux de s'enrichir de la présence d'un grand connaisseur du Mali, **il est aussi unanimement décidé que le voyage en question se déroulera sur une durée de l'ordre d'un mois entre les dates indicatives du 15 septembre et 15 Octobre.** Mali Médicaments prendra en charge les frais de voyage allé et retour entre la France et le Mali de ce

correspondant, ainsi que ceux inhérents aux formalités administratives qui seront liées à ce voyage.

Recettes :

Sont reconduites à l'unanimité les manifestations en vue de collectes de fonds qui nous sont habituelles : les opérations '**brioches**', **Microdons**, **les vides-greniers** dont le prochain est prévu pour le 2 Juin à Saint-Hilarion, (*si vous avez des objets à proposer pour cette vente n'hésitez pas à les déposer à notre siège après vous être mis d'accord par téléphone avec notre Présidente au 01 34 86 01 22*), **et la vente d'objets artisanaux du Mali**. A propos de cette dernière, **nous avons unanimement décidé d'envoyer dès le mois d'Avril à notre correspondant une somme de 600 euros** qui servira :

- à l'achat et, si nous ne trouvons pas d'autre solution, aussi aux frais d'envoi postal d'un premier colis dont nous aurions besoin pour une manifestation prévue à Rochefort en Yvelines au début du mois de Septembre.

- l'autre moitié devant être consacrée uniquement à l'achat d'un lot que Robert acheminera avec lui à l'occasion de son voyage parmi nous.

Le principe de retenter en vue de différentes ventes, **la confection de jus de pommes est également retenu sans opposition ni abstention**, avec l'espoir que 2013 sera plus productif en pommes que 2012. En nous réjouissant d'autre part **des cotisations et dons** qui nous sont adressés toujours avec fidélité et efficacité, ainsi que de **la conclusion d'une nouvelle convention triennale qui est en très bonne voie avec le Conseil Général**. Nous devrions recevoir à ce titre l'équivalent entre 2013 et 2015 de la confection d'un puits et d'un bloc de 4 latrines destinées à améliorer la vie d'une école. Nous décidons justement à **l'unanimité d'être attentifs désormais aux opportunités qui nous permettraient de conclure d'autres accords de ce type**, et de nous tenir prêts notamment à renouveler les propositions déjà faites dans ce sens au Crédit Foncier de France et à l'Agence française de Développement, lesquelles avaient été ajournées en raison de la conjoncture politique qui sévit actuellement au Mali.

En accroissant ainsi nos capacités de financement, nous espérons remédier plus rapidement aux besoins en eau potable que nous nous attachons à soulager. Toutefois, nous n'ignorons pas que cela va nous amener à rendre encore plus performante la logistique que nous avons mise en place pour l'élaboration de dossiers de demande et le suivi obligatoirement toujours plus rigoureux de notre gestion quotidienne. 2 personnes se sont proposées pour renforcer l'équipe qui assurait jusqu'alors ce travail, afin de permettre notamment une relecture plus approfondie de nos dossiers de demande : Marguerite Durand et Catherine Rochas.

➤ **Rapport moral – bilan d'activités 2012 :**

Ce bilan est unanimement approuvé tel que présenté dans l'ordre du jour.

Nous remarquons simplement que dans le domaine des puits, celui de Guidorou dont il y est question est en voie d'achèvement, du fait de notre avance sur trésorerie, virement du mois de janvier 2013, ce

qui signifie que pour honorer nos obligations par rapport à la nouvelle convention triennale avec le Conseil Général des Yvelines, nous avons une avance confortable sur notre programme.

Dans le domaine des médicaments, le collectif d'associations, constitué à notre initiative, qui s'est donné pour but d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur la loi interdisant depuis 2008 de recourir à des médicaments non utilisés pour que chacun puisse se soigner, a effectivement envoyé depuis peu sous la conduite de Mali Médicaments un courrier au Ministre de la santé et un autre à celui de la solidarité, nous attendons donc d'éventuelles réponses.

➤ **Activités prévisionnelles :**

- ❖ Quant à **la manifestation que le Conseil Général des Yvelines nous demande d'organiser afin de faire connaître notre collaboration dans le cadre de la convention triennale** que nous sommes en voie de conclure avec lui, assortie **d'une subvention forfaitaire de 500 euros, le lieu pressenti à l'unanimité est Rochefort en Yvelines**, secteur géographique où il nous semble important de nous faire connaître.
- ❖ D'autre part, l'emploi du temps de notre correspondant lors de son séjour parmi nous sera évoqué ultérieurement, quand les dates et certaines conditions de son voyage nous apparaîtront plus précises, le principe néanmoins d'une **intervention de sa part dans l'école primaire publique de Sonchamp demandé par l'une des nôtres, Anne-Laure Resnier n'a soulevé ni opposition, ni abstention.**

➤ **Reconduction du bureau et du Conseil d'Administration:** approbation à l'unanimité

➤ **Divers :**

En vue de la rigueur de gestion accrue que nous recherchons pour être toujours plus crédibles en tant que partenaire potentiel d'organismes susceptibles de nous aider dans nos différents financements, **nous décidons unanimement de donner à notre trésorier Jean-Marc Gilant, la possibilité de surveiller au plus près grâce à internet l'exécution des différentes opérations que nous pouvons décider sur nos comptes bancaires.**

Par ailleurs, nous avons sollicité une immatriculation auprès de l'INSEE.

Dans le but enfin de renforcer également nos capacités de communication, **nous décidons à l'unanimité l'achat de 2 kakémonos pour une valeur de 70 euros chacun.**

Fait à Rambouillet, le secrétaire de séance

Les membres de ce conseil parvenus au terme de leur mandat ayant été réélus à l'unanimité des suffrages exprimés, le dit conseil se compose comme suit :

Il est néanmoins décidé d'être attentifs pour l'avenir à une répartition de nos tâches plus harmonieuse, de façon à ce qu'administrateur ou non, chacun ne se sente pas sollicité au-delà de ce qu'il peut donner.